

2017_CT2_272

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation du programme des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau et de l'affectation de cette opération d'investissement - Demande de subvention auprès des partenaires potentiels

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_272- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 6 juillet 2017

03_2_13

■ **Approbation du programme des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau et de l'affectation de cette opération d'investissement - Demande de subvention auprès des partenaires potentiels**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 13 Juillet 2017

3898

■ **Approbation du programme des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau et de l'affectation de cette opération d'investissement - Demande de subvention auprès des partenaires potentiels**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la 2^e phase du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, l'État, la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de financer la réalisation d'une halte-ferroviaire à proximité de la zone commerciale de Plan-de-Campagne et du parc de loisirs Speed Water, à l'est de l'A51 en bordure de la RD543.

Cet engagement est inscrit au Contrat de plan 2015-2020 signé entre l'État et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que dans sa convention d'application métropolitaine approuvée en Conseil de Métropole du 17 octobre 2016.

Cette halte-ferroviaire, évaluée à 7M€, est intégrée dans le dossier de déclaration d'utilité publique du projet de modernisation ferroviaire, qui doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral, suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 23 janvier au 3 mars 2017. Son potentiel de clientèle est estimé entre 500 et 1350 montées/descentes par jour en fonction du type de desserte (omnibus ou semi-directe).

En parallèle, en décembre 2016, le Conseil de la métropole a approuvé l'Agenda de la Mobilité. Ce dernier, pour répondre aux défis environnementaux et économiques, se donne le but, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine, et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

En lien avec le projet de halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne, l'Agenda de la mobilité prévoit la création d'un pôle d'échanges multimodal, afin d'organiser le rabattement des usagers. Pour mémoire, la directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône de 2007, ainsi que les plans de

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_272-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

déplacements urbains des anciens EPCI (MPM et CPA) identifiaient déjà la nécessité de réaliser cet équipement, par ailleurs intégré au document d'urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau. Pour évaluer la faisabilité de cette opération, la Métropole a réalisé une étude technique en 2016 (groupement Arep-Verdi-Petel), qui a permis de préciser les conditions d'insertion urbaine et paysagère, ainsi que le fonctionnement de l'équipement.

Les objectifs de cette opération sont notamment de réduire la part modale de la voiture sur le corridor nord de Marseille, dont le trafic est en constante augmentation. Il s'agira d'encourager le rabattement des usagers sur le réseau ferroviaire structurant, mais aussi de constituer un système de transport connecté avec l'extension de la ligne de BHNS Zenibus qui reliera en 2020 le terminus actuel sur la commune des Pennes-Mirabeau, square De Gaulle, à la zone commerciale de Plan-de-Campagne.

Le programme des travaux consiste à réaliser :

- une gare routière de 6 quais,
- un parking de surface de 100 places au sud de la voie ferrée,
- un parking de surface de 300 places au nord de la voie ferrée,
- deux bassins de rétention de 900 et 1100 m³,
- un local vélo de 30 places.

Le montant des études, travaux et frais de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce pôle d'échanges est estimé à 7 350 000 €/HT, soit 8 820 000 €/TTC.

La reprise du profil de la RD543 jusqu'au pont-rail sera pris en charge dans le programme des travaux de l'extension du BHNS Zenibus, en coordination avec les travaux de réalisation du giratoire RD543-A51 conduit dans le cadre de la réhabilitation de la zone commerciale de Plan-de-Campagne.

Il est en conséquence proposé d'affecter une opération d'investissement rattachée au programme n°54 – Echange multimodal – Pôle d'échanges halte ferroviaire de Plan de Campagne – 178540TP d'un montant de 7 350 000 € HT portant le montant à 8 820 000 € TTC.

La reprise du profil de la RD543 jusqu'au pont-rail sera pris en charge dans le programme des travaux de l'extension du BHNS Zenibus, en coordination avec les travaux de réalisation du giratoire RD543-A51 conduit dans le cadre de la réhabilitation de la zone commerciale de Plan-de-Campagne.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée ;
- La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°16/2355/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016, approuvant l'Agenda de la Mobilité Métropolitain ;
- L'étude de faisabilité réalisée en 2016 par le groupement Arep-Verdi-Petel, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_272- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**Considérant**

- L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé le 15 décembre 2016 ;
- La nécessité de disposer d'une opération d'investissement sur le Budget annexe Transport pour la réalisation d'un pôle d'échanges de la halte ferroviaire de Plan de Campagne sur la commune des Pennes Mirabeau.

Délibère**Article 1 :**

Est approuvé le programme général des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne

Article 2 :

Est approuvé le coût global de l'opération relatif à l'investissement hors foncier, soit 8 820 000 €/TTC (valeur octobre 2016) et son affectation sur le budget annexe transport d'un montant de 8 820 000 € TTC.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à l'opération 2017800100 – 178540TP – Echange multimodal - sont inscrits au budget Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature : 2314 – Sous-politique : C210.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2017 :	0 €
Année 2018 :	180 000 €
Année 2019 :	1 440 000 €
Année 2020 :	5 400 000 €
Année 2021 :	1 800 000 €

Soit un total de 8 820 000 € TTC

Article 4 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à solliciter les participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et à signer les documents s'y rapportant.

Article 5 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à effectuer, toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et du Code Forestier et prendre tout acte à cet effet, ainsi que de prendre tous les actes relatifs à l'ouverture et à la conduite de l'enquête publique éventuelle.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation du programme des travaux du pôle d'échanges de la halte-ferroviaire de Plan-de-Campagne aux Pennes-Mirabeau et de l'affectation de cette opération d'investissement - Demande de subvention auprès des partenaires potentiels

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 17 JUIL. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_272-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017